

TERMES DE RÉFÉRENCE

Consultation pour le Renforcement des Capacités et la Structuration des Groupes CAPA en Phase de Transition

Programme Ayiti Pi Djanm – RFSA | USAID/BHA

Fiche Signalétique

Titre de la consultation	Renforcement des capacités et structuration des groupes CAPA en phase de transition/HT7028
Commanditaire	Catholic Relief Services (CRS) Haiti – Programme Ayiti Pi Djanm (RFSA USAID/BHA)
Partenaire d'exécution	CARITAS Haiti, Fournisseurs de Services Agricoles (FOSAG)
Prestataire sollicité	
Cible	20 groupes CAPA (Cohorte 1 et 2) en phase de transition
Zones d'intervention	12 communes de mise en œuvre du programme Ayiti Pi Djanm
Durée estimée	3-4 mois
Langue de travail	Haitien créole / Français

I. Contexte et Justification

Le programme Ayiti Pi Djanm (RFSA), financé par USG et mis en œuvre par CRS Haiti en partenariat avec CARITAS et d'autres acteurs, a intégré le modèle des Clubs d'Apprentissage Pour les Agriculteurs (CAPA) comme mécanisme central de renforcement des compétences agricoles et d'organisation communautaire. À l'issue des deux cycles de mise en œuvre, les groupes de la Cohorte 1 et 2 entrent dans une phase de transition visant leur sevrage progressif de l'appui direct du projet et leur ancrage dans des dynamiques autonomes et durables.

L'enquête CAP (Connaissance, Attitudes et Pratiques) pour les CAPA de la cohorte 1 et l'évaluation du niveau de maturité des groupes ont mis en évidence des progrès significatifs, bien que tous les groupes n'aient pas encore atteint le seuil de maturité opérationnelle de 60 %. L'atelier de réflexion de mi-parcours (mai 2024), la revue de qualité d'implémentation (IQR, octobre-novembre 2024) et l'atelier sur la durabilité/maturité des groupes ont permis d'identifier des actions prioritaires pour la transition, notamment en matière de gouvernance, de connexion aux marchés, d'accès au financement et de légalisation.

Dans ce contexte, CRS Haiti souhaite mobiliser un prestataire de services spécialisé –pour accompagner 20 des groupes CAPA actifs dans la définition, la structuration et la mise en route d'une activité économique collective, tout en renforçant leur cadre institutionnel et leur intégration dans les filières agricoles locales.

II. Objectifs de la Consultation

2.1 Objectif général

Accompagner les 20 groupes CAPA des deux Cohortes dans leur transition vers l'autonomie à travers un processus structuré de définition et de mise en œuvre d'une activité économique collective, de légalisation et d'intégration aux marchés et aux mécanismes de financement.

2.2 Objectifs spécifiques

- Aider chaque groupe soit à définir, prioriser ou valider une activité économique commune, adaptée à son niveau de maturité et à son contexte de production.
- Établir les bases structurelles de l'activité choisie : gouvernance, organisation interne, règles de fonctionnement, rôles et responsabilités des membres.
- Renforcer les capacités entrepreneuriales des membres et des comités de gestion des groupes.
- Identifier et connecter les groupes à des sources de financement adaptées (microfinance, fonds agricoles, subventions, etc.).
- Faciliter la connexion des groupes aux acteurs du marché (acheteurs, chaînes de valeur, plateformes commerciales).
- Accompagner les démarches de légalisation des groupes auprès des autorités compétentes.

III. Portée et Approche Méthodologique

3.1 Groupes ciblés

La consultation cible 20 groupes CAPA dans les zones d'intervention du programme Ayiti Pi Djanm. Ces groupes se trouvent à des niveaux variables de réflexion quant à leur activité commune future :

- Certains ont déjà une idée ou une activité en cours qu'il faut valider et structurer.
- D'autres sont encore en phase d'exploration et nécessitent un accompagnement plus intensif pour converger vers une activité viable.
- Un troisième groupe a engagé des réflexions préliminaires mais n'a pas encore formalisé de décision collective.

Le consultant devra adapter son approche à ces différents niveaux de maturité et proposer des modalités d'accompagnement différenciées.

3.2 Approche méthodologique (*modifiable*)

La consultation reposera sur une démarche participative, contextuelle et progressive articulée autour de cinq axes :

Axe 1 – Diagnostic et priorisation de l'activité commune

- Organisation d'ateliers participatifs par groupe (ou par cluster géographique selon la logistique).
- Utilisation d'outils de diagnostic participatif (matrices de priorisation, analyse des ressources disponibles, cartographie des débouchés).

- Validation collective de l'activité retenue et formulation d'un plan d'action simplifié.

Axe 2 – Structuration de l'activité et renforcement des bases institutionnelles

- Définition ou révision du modèle organisationnel du groupe (statuts, règlement intérieur, comité de gestion).
- Répartition des rôles et responsabilités liés à l'activité économique.
- Élaboration d'un plan d'affaires simplifié ou d'un budget prévisionnel pour l'activité.
- Coaching sur la gestion financière de base, la comptabilité simple et la tenue de registres.

Axe 3 – Accès au financement

- Cartographie des sources de financement accessibles (IMF partenaires, MARNDR, BID, fonds communautaires, MUSO internes, etc.).
- Accompagnement dans la constitution de dossiers de demande de financement.
- Sessions de coaching sur la présentation de projets et la négociation avec des institutions financières.
- Facilitation de rencontres directes avec des représentants d'institutions financières sélectionnées.

Axe 4 – Connexion au marché

- Identification des acheteurs potentiels, des intermédiaires et des plateformes commerciales pertinentes pour chaque groupe.
- Organisation de rencontres d'affaires entre les CAPA et des acteurs du secteur privé (dont EDNSA et d'autres acheteurs identifiés).
- Appui à la formalisation de relations commerciales (contrats simples, accords d'approvisionnement, protocoles de collaboration).
- Orientation vers les foires agricoles et autres espaces de mise en marché.

Axe 5 – Légalisation des groupes

- Évaluation du statut juridique actuel de chaque groupe.
- Information et sensibilisation sur les formes juridiques disponibles (association, coopérative, groupement de producteurs, etc.) et leurs implications.
- Appui à la constitution des dossiers de légalisation.
- Accompagnement des démarches auprès des autorités compétentes (MCI, MARNDR, mairies, CASEC, etc.).

IV. Livrables Attendus

N°	Livrable	Description
1	Rapport de démarrage	Note méthodologique, outils de diagnostic et plan de travail détaillé
2	Rapports de sessions de groupe (x20)	Compte-rendu de chaque atelier avec groupes, incluant l'activité commune priorisée et le plan d'action
3	Plans d'affaires/d'action simplifiés (x20)	Un document par groupe décrivant l'activité commune, les bases structurelles, le modèle organisationnel et le plan de financement

4	Rapport sur l'accès au financement	Cartographie des sources de financement disponibles et démarches initiées pour chaque groupe
5	Rapport sur l'accès au marché	Analyse des opportunités et connexions établies avec des acheteurs ou partenaires commerciaux
6	Rapport sur la légalisation	État d'avancement des démarches par groupe, avec copies des dossiers constitués
7	Rapport final de consultation	Synthèse de l'ensemble du processus, résultats atteints, recommandations pour la continuité

V. Calendrier Indicatif

TBD

VII. Coordination et Supervision

La consultation sera placée sous la supervision directe du Sustainable Agriculture Manager / ESS Lead de CRS Haiti, en coordination étroite avec l'équipe de CARITAS et les agronomes facilitateurs des zones d'intervention. Des points de coordination bihebdomadaires seront organisés entre le consultant et CRS pour assurer l'alignement des activités et le respect du calendrier.

Les FOSAG (Fournisseurs de Services Agricoles) seront associés aux sessions terrain et seront des relais essentiels pour la continuité de l'accompagnement après la consultation. Leur implication doit être anticipée et planifiée dans la méthodologie proposée par le prestataire sollicité.

7. Modalités de soumission

- Les offres doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse suivante :

ht_proc@crs.org

- **Objet du courriel** : HT7028 + [Nom du Fournisseur]
- Les propositions doivent être transmises en format PDF et inclure l'ensemble des documents

Toute soumission tardive ou ne respectant pas le format de l'objet du courriel pourra ne pas être prise en considération.

8. Clause d'évaluation des offres

Les offres reçues seront évaluées selon une approche combinant une pondération technique (70 %) et financière (30 %).

- **Seuil minimum technique** : Une note technique d'au moins 50/70 est requise pour que l'offre soit considérée et que l'évaluation financière soit ouverte.

A. Évaluation technique (70 %)

- Compréhension de la mission et pertinence de l'approche : 20 %
- Qualité de la méthodologie et du plan de travail : 20 %
- Expérience et expertise du/de la consultant(e) ou de l'équipe : 20 %
- Qualité des livrables antérieurs / échantillons de travail : 10 %

B. Évaluation financière (30 %)

- Compétitivité du budget : 25 %
- Cohérence et justification du budget : 5 %